

l'Europe
s'engage
en Aquitaine
avec le **FEDER**

innovation



PROGRAMME RÉGIONAL
FEDER 2007-2013
SYNTHESE

Objectif
Compétitivité
régionale
et emploi

développement
durable



www.europe-en-aquitaine.eu



Sommaire

- I. Le programme régional FEDER en Aquitaine, au service de la compétitivité régionale et de l'emploi... 4-7
- II. Les axes prioritaires 8-9
- III. Une forte synergie avec les autres programmes européens 10
- IV. Des projets de qualité 11
- V. Un dispositif de mise en œuvre sous le signe du partenariat 12-13
- VI. En bref... 14-15



Innovation et développement durable : les moteurs essentiels de la compétitivité en Aquitaine.

L'Aquitaine dispose de fortes potentialités de croissance, d'un dynamisme et de milieux naturels remarquables, mais sa compétitivité peut encore progresser, en particulier par la valorisation de ses capacités d'innovation et de ses atouts environnementaux.

C'est pourquoi elle bénéficie de 392M€ de fonds FEDER alloués par l'Union Européenne au titre de l'objectif « compétitivité régionale et emploi ».

Pour la période 2007-2013, l'objectif pour la région est de : **« faire de l'innovation et du développement durable les moteurs de la compétitivité en région ».**

Cette ambition s'appuie sur la stratégie européenne de Lisbonne, pour la croissance et l'emploi



«
L'ensemble
du territoire
Aquitain est
désormais
éligible
»



Le programme régional FEDER en Aquitaine au service de la compétitivité régionale et de l'emploi

Dans un objectif d'efficacité, l'intervention du programme opérationnel (PO) régional soutenu par le FEDER sur la période 2007-2013 est concentrée sur un nombre restreint de priorités thématiques :

- recherche finalisée,
- innovation dans les entreprises,
- technologies de l'information et de la communication,
- développement durable.

74% des fonds sont destinés à soutenir les priorités de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi (contre 38% sur la période précédente 2000-2006). Les PME constituent désormais la cible prioritaire de ce programme. Cette réorientation stratégique majeure nécessite des efforts d'animation et de communication importants.

L'élaboration du programme s'est déroulée dans le cadre d'une démarche partenariale, à l'image de ce que sera sa mise en œuvre.



« Cible prioritaire : les PME »



La stratégie européenne de Lisbonne pour la croissance et l'emploi

« Faire de l'Europe l'économie la plus compétitive et dynamique du monde... d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».
Renouvelée en 2005, cette stratégie intègre les préoccupations de développement durable.

« 74% des crédits « fléchés » stratégie de Lisbonne »



Une stratégie d'ouverture de la région à l'international

L'ouverture à l'international constitue un des éléments clés de l'innovation. Ce programme souhaite donc encourager et promouvoir les actions intégrant une coopération avec une ou plusieurs régions européennes. Une dotation spécifique du programme régional est réservée à cet effet.

Les pistes d'échanges pourraient notamment se dégager dans les domaines suivants :

- Rapprochement entre branches d'activités identiques : métallurgie - mécanique - aéronautique, et santé - agriculture en particulier
- Liens entre entreprises avec notamment les coopérations en matière d'innovation, de recherche & développement et la structuration du capital social des entreprises
- Préoccupations énergétiques.
- Gestion d'espaces « sensibles » limitrophes (littoral, montagne)



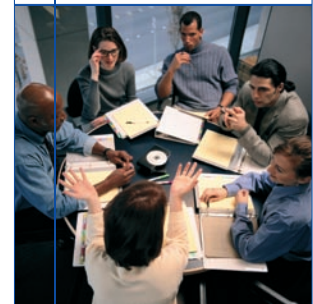
Une totale cohérence avec les documents stratégiques régionaux

Le Contrat de Projets État-Région (CPER) constitue le principal levier agissant en complémentarité et en coordination avec le programme opérationnel FEDER. Le champ d'intervention du CPER est en phase avec la stratégie européenne de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et la stratégie de Göteborg pour le développement durable : recherche, soutien à l'innovation dans les PME, développement durable et politique énergétique.

Le CPER mobilise 1 318 millions d'euros, dont 647 M€ provenant de l'État et 671 M€ de la Région.

Le programme régional FEDER co-financera prioritairement certains projets du CPER dans la mesure où ceux-ci contribuent pleinement aux objectifs de la stratégie du programme.

La stratégie de ce programme s'articule également avec les orientations du Projet d'action stratégique de l'État en région Aquitaine (PASER) et le Schéma régional de développement économique (SRDE).





II. Les axes prioritaires

La stratégie se décline plus précisément autour de 4 axes prioritaires.

1^{er} enjeu, renforcer la compétitivité par l'innovation :

■ **Axe 1 (175 M€ FEDER) : « Promouvoir l'économie de la société de la connaissance » :** développer la recherche appliquée, valoriser ses résultats, faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises et des territoires, et promouvoir les métiers scientifiques et techniques.

■ **Axe 2 (45 M€ FEDER) : « Développer les Technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la société de la connaissance ».**

Le résultat attendu est un meilleur positionnement régional en matière d'innovation et devrait se traduire par :

- Une augmentation significative du niveau d'investissement et de performance en recherche et développement dans les secteurs public et privé.
- Un meilleur niveau d'accès et d'utilisation des TIC.



2^e enjeu, valoriser les atouts environnementaux de l'Aquitaine par le développement durable :

■ **Axe 3 (114 M€ FEDER) :** « Valoriser le potentiel énergétique et environnemental de l'Aquitaine ».

■ **Axe 4 (47 M€ FEDER) :** « Développer durablement les territoires spécifiques » qui comprend le soutien à la gestion intégrée des territoires littoraux, des quartiers urbains sensibles et des territoires en mutation économique.

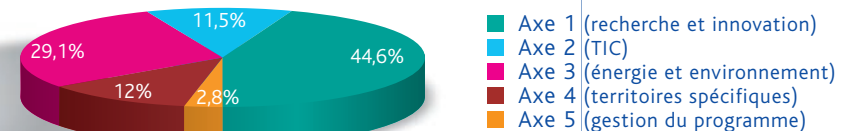
La contribution à ces objectifs de développement durable devrait aboutir à :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre de la région.
- Le développement des énergies renouvelables.
- L'amélioration de la qualité de l'eau.
- La mobilisation des acteurs locaux sur des projets intégrés.

Un 5^e axe doté de 11 M€ FEDER soutient la gestion et l'animation du programme. Il comporte un effort particulier en matière de communication

L'Aquitaine dispose au total de 392 millions d'euros au titre du FEDER pour atteindre ces objectifs sur la période 2007-2013.

Le programme devrait générer près d'1,3 milliard d'investissements et contribuer directement à la création de 9000 emplois¹.



1. Ce chiffre a été estimé à partir de l'étude détaillée de la contribution à la création d'emploi du programme objectif 2 2000-2006 qui a lui-même généré près de 12 000 emplois.



+d'1,3
milliards d'€
d'investissements
pour l'Aquitaine



III. Une forte synergie avec les autres programmes européens

Une complémentarité d'actions avec les autres programmes européens est également recherchée :

Le volet régional du programme national soutenu par le Fonds Social Européen – FSE – (188 M€) : principal instrument de la politique sociale communautaire, il vise à soutenir l'emploi, valoriser le capital humain et assurer l'inclusion sociale.

Le volet régional du programme national soutenu par le Fonds européen agricole de développement rural – FEADER – (136 M€) : héritier du FEOGA - orientation, il vise à l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un appui à la restructuration, au développement et à l'innovation, à la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement, à l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural et la promotion de la diversification des activités économiques.

La coopération territoriale européenne : issue des initiatives communautaires INTERREG, ce programme accompagne la structuration des échanges transfrontaliers, interrégionaux et transnationaux².

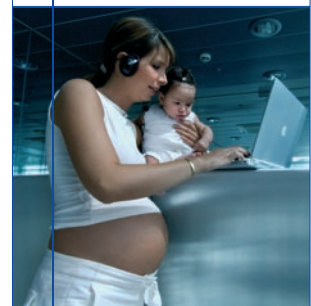
Le volet régional du programme national soutenu par le Fonds européen pour la pêche – FEP - : succédant à l'IFOP, il accompagne la politique commune de la pêche par des actions directement liées au secteur économique pêche et culture marine.

2. La France bénéficiera sur la période 2007-2013 de 68,3 M€ pour le programme transfrontalier France-Espagne, et respectivement de 33,4 M€ et 33,1 M€ pour les programmes transnationaux « Espace atlantique » et « Sud-ouest européen ».

IV. Des projets de qualité

Au delà de leur inscription dans les objectifs du programme, les projets seront examinés selon les critères suivants :

- **L'innovation et les projets pilotes.** Si l'axe 1 est dédié au développement de l'innovation et de la recherche, l'innovation est la première des priorités du programme FEDER 2007-2013. Il s'agit de favoriser, de manière transversale, l'expérimentation de nouvelles actions afin de tester des idées et approches innovantes pour identifier celles qui pourront être généralisées pour nourrir la stratégie régionale
- **L'environnement et le développement durable** : au delà du respect de la réglementation existante en la matière, il s'agit d'inscrire le développement durable dès la conception du projet et tout au long de son développement et de sa réalisation. Les dispositions du programme ont un caractère incitatif pour l'ensemble des porteurs de projets et peuvent comporter des écoconditions variables selon les catégories de projets.
- **L'égalité des chances femmes/hommes** : la contribution du programme FEDER, parallèlement à celle du FSE, porte prioritairement sur la mixité des formations et des emplois, un égal accès aux postes à responsabilités et à la prise de décision, l'entrepreneuriat des femmes, ainsi que sur l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle.
- **L'emploi et les ressources humaines** : l'emploi reste une priorité fondamentale de l'Union européenne. Le programme priorise les projets créateurs d'emplois et s'attache à la nature des emplois créés.





V. Un dispositif de mise en œuvre sous le signe du partenariat

Les autorités responsables

La gestion et la mise en œuvre du programme régional soutenu par le FEDER sont assurées sous l'autorité du Préfet de région.

Le dispositif de gestion et de contrôle du programme régional co-financé par le FEDER repose sur l'activité de trois autorités (Règlement européen 1083/2006, articles 60, 61 et 62) :

- **L'autorité de gestion**, le Préfet de région, assisté du Secrétaire général pour les affaires régionales : il a la responsabilité de la bonne gestion financière et l'assure à travers une instruction attentive des projets qui lui sont présentés, la programmation de projets éligibles en tous points, des actes attributifs des subventions publiques et un contrôle de service fait de qualité.
- **L'autorité de certification** est le Trésorier Payeur Général de région. Il évalue la fiabilité des dépenses déclarées à la Commission européenne (certification).
- **L'autorité d'audit** est constituée par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC - fonds structurels). Elle est chargée de la vérification du fonctionnement efficace (audit) du système de gestion et de contrôle.

Une subvention globale pour une coopération régionale efficace

La possibilité est offerte à l'autorité de gestion de déléguer la mise en œuvre d'une partie du programme à un organisme spécialisé et/ou compétent et ce afin d'accroître l'efficacité du programme, tout en garantissant le respect du principe de partenariat pour la sélection des opérations.

Dans cette logique, l'autorité de gestion s'est proposée de déléguer, par subvention globale, au Conseil Régional d'Aquitaine, la gestion de l'axe 1 dédié à la promotion de l'économie de la connaissance.

Les acteurs de la gestion et du suivi en Aquitaine

En sa qualité d'autorité de gestion, le Préfet de région veille à associer chacun des partenaires appropriés aux différents stades de la programmation (préparation, financement, suivi et évaluation des interventions).

Le Comité Régional de Programmation (CRP)

Dans le respect des principes de transparence et de partenariat, le Comité régional de programmation assure la sélection des projets déposés par les porteurs de projet après instruction par les services de l'Etat et avis d'instances techniques partenariales (Comités techniques thématiques). La décision de programmation de chaque opération est prise par le Préfet de région. Dans le cadre de la subvention globale gérée par le Conseil Régional d'Aquitaine, cette décision est prise par la Commission permanente du Conseil Régional.

Le Comité de suivi

Dans un souci de cohérence et de complémentarité, un comité de suivi commun est mis en place pour les différents fonds mis en œuvre en région : programme opérationnel régional FEDER, et volets déconcentrés des programmes nationaux FSE, FEP et FEADER.

Le comité de suivi est une instance de pilotage stratégique des programmes. Il s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes. Il est co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional d'Aquitaine.

Il peut associer un très large partenariat avec des membres de plein droit (Présidents de Conseils généraux, Préfets de départements, Président du Comité économique et social régional, le Trésorier Payeur général de Région...), des représentants de la Commission européenne, des ministères concernés, d'agglomérations, du monde de la connaissance, d'organismes consulaires, de la sphère socio-économique, d'associations.





VI. En bref...

“ Au total,
1,3 Milliards d'€
d'investissements
attendus ”

“ Près de
400 Millions d'€
de subvention
FEDER ”

“ 31 %
de cofinancement
FEDER
en moyenne ”

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	DOMAINES D'INTERVENTION	GESTION
AXE 1 Promouvoir l'économie de la Connaissance	Développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats	Développer la recherche finalisée, mutualiser et diffuser ses résultats	CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE
		Consolider les structures d'interface entre la formation, la recherche et les entreprises	
		Promouvoir les métiers scientifiques et techniques et diffuser la culture de l'innovation auprès du grand public	
	Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises et des territoires	Renforcer le potentiel d'innovation des entreprises	
		Soutenir la création ou la reprise/transmission d'entreprises structurantes pour le tissu industriel et accueillir de nouvelles activités	
		Ingénierie financière	
AXE 2 Développer les TIC au service de la société de l'information	Développer les TIC au service de la société de l'information	Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise	PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE
		Renforcer la gouvernance des TIC	
		Garantir l'accès à des réseaux compétitifs	
		Généraliser les pratiques et qualifier les usagers	
		Faire des services TIC les moteurs de la compétitivité des entreprises	
		Promouvoir une filière TIC d'excellence	
AXE 3 Valoriser le potentiel énergétique et environnemental	Relever le défi climatique et énergétique	Faire des services TIC des outils de proximité et de lien social à travers les services aux citoyens	PRÉFECTURES DE DÉPARTEMENT
		Organiser des modes de production et de consommation durables	
		Mettre en œuvre le Plan Climat	
	Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine	Promouvoir les modes durables de transport et de déplacement	
		Développer la Culture du risque	
		Faire du Patrimoine naturel et paysager un atout du développement	
AXE 4 Développer durablement les territoires spécifiques	Soutenir le développement durable du littoral aquitain	Mobiliser les acteurs aquitains pour protéger la ressource en eau	PRÉFECTURES DE DÉPARTEMENT
		Soutenir le développement durable des quartiers sensibles	
		Mettre en œuvre une gestion intégrée	
AXE 5 : Assistance Technique	Soutenir les territoires en mutation	Mettre en œuvre des projets intégrés et partenariaux sélectionnés par appel à projets	PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE
		Mettre en réseau les acteurs locaux	
		Gestion Animation/communication	



■ Contacts

■ www.europe-en-aquitaine.eu

Préfecture de la Région Aquitaine

- **Secrétariat général pour les affaires régionales**
Mission aux affaires européennes
4 B, esplanade Charles de Gaulle - 33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 90 60 60 - Fax 05 56 90 65 00

Conseil régional d'Aquitaine :

- **Délégation aux affaires européennes, internationales et interrégionales**
Service fonds structurels
14 rue François de Sourdis - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 57 57 86 16 - Fax 05 57 57 86 32

Préfecture de la Dordogne :

- **Direction de la coordination interministérielle.**
Mission programmation financière
2, rue Paul Louis Courier - 24016 PERIGUEUX CEDEX
Tél. 05 53 02 26 55 - Fax 05 53 02 24 78

Préfecture de la Gironde

- **Direction du développement des projets de l'Etat**
Bureau du développement économique
Esplanade Charles de Gaulle - 33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 90 63 66 - Fax 05 56 90 64 35

Préfecture des Landes

- **Direction des actions de l'Etat**
1^{er} Bureau - 5, rue Victor Hugo - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. 05 58 06 58 06 - Fax 05 58 06 59 44

Préfecture de Lot-et-Garonne

- **Direction des politiques de l'Etat**
Bureau de l'aménagement, du développement du territoire
et des politiques contractuelles
Place de Verdun - 47920 AGEN CEDEX 09
Tél. 05 53 77 60 94 - Fax 05 53 77 60 39

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

- **Direction des actions de l'Etat**
Pôle dotations et finances de l'Etat
2, rue du Maréchal Joffre - 64021 PAU CEDEX
Tél. 05 59 98 24 80 - Fax 05 59 98 24 89

